

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 007-2427/10/CC

**■ Demande de subvention auprès du Secrétariat Général aux Affaires Régionales pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole
DDEAIG 10/5602/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Relancé par délibération du Conseil de Communauté du 22 juin 2009, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a choisi de faire de la question métropolitaine la clef de voûte de sa réflexion.

Dans cette perspective, il a adopté lors de son assemblée plénière du 1^{er} avril 2010 la feuille de route de son mandat 2009-2014 intitulée "D'une métropole de projets à un projet métropolitain". Ce document insiste sur "l'importance et l'urgence d'une réflexion renforcée sur une identité métropolitaine". Il pointe le fait que "sans globalisation des problèmes posés, sans vision de l'avenir, sans cohérence spatiale, sans gouvernance efficace, il n'y aura ni cadre de vie agréable, ni développement économique, ni attractivité, ni élévation du niveau de vie de chacun."

Fort de cet enjeu, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole avait obtenu en 2010 une subvention de l'Etat qui lui a permis d'initier rapidement un partenariat avec les Conseils de développement du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Partisans d'une aire métropolitaine attractive, multipolaire et solidaire, ces Conseils de Développement ont démarré un travail partenarial autour de la construction d'un diagnostic partagé de l'espace métropolitain et l'identification d'enjeux communs. En 2010, sept réunions d'échanges des délégations de Bureaux des trois Conseils de développement ont été organisées. Au mois de juin, une Lettre d'intention qui fonde le partenariat a été co-signée des Présidents de Conseils de développement.

Cette démarche est pour l'heure organisée autour de trois axes forts :

- ▶ La mise en place de groupes de travail partagés : "les Cultures", "Les Déplacements", "Innovation et Emploi";
- ▶ Un travail conduit en lien avec un prestataire extérieur (marché en cours de notification) pour aboutir à une vision commune des forces, faiblesses, complémentarités et enjeux partagés par les territoires de l'espace métropolitain ;
- ▶ L'organisation d'un Forum des Conseils de développement le 5 mars prochain.

L'année 2011 permettra de conforter ce processus partenarial en l'élargissant à d'autres Conseils de développement de l'espace métropolitain (Ouest Etang de Berre, Arles, Manosque ...) et en développant de nouveaux cycles de travail sur des thématiques telles que l'Enseignement Supérieur et la Recherche ou la question portuaire.

Pour poursuivre le travail transversal et le financement d'actions collectives des Conseils de développement de l'espace métropolitain, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole sollicite pour l'année 2011 une subvention de fonctionnement de 75 000 euros qui sera intégralement mise au service de cette réflexion collective et de sa diffusion.

Le Conseil de Développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qu'il revient de demander une subvention aux services de l'Etat

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

pour accompagner cette démarche des Conseils de développement de l'espace métropolitain.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- La Loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de MPM ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement ;
- La délibération FCT 016-1700/09/CC du 18 décembre 2009 relative à la mise en place d'un travail partenarial des Conseils de développement de l'aire métropolitaine marseillaise ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt d'un travail partenarial des Conseils de développement de l'espace métropolitain afin de traiter des problématiques partagées à une échelle territoriale élargie, celle du territoire « vécu » des habitants ;
- Que l'attribution d'une subvention de l'Etat permettra la poursuite du travail d'information et de communication engagé avec les autres Conseils de développement des Bouches du Rhône ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le dossier de subvention présenté par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Secrétariat Général aux Affaires Régionales au nom de son Conseil de développement.

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI